

EP Loire – Projet de création d’une Réserve Naturelle Régionale dans la Haute Vallée de la Loire

Compte-rendu des ateliers de travail

Atelier n°1 : Tourisme et Développement

Chadron, le 5 novembre 2013

Liste des participants

Instance	Représentant
DDCSPP 43	M. Schmitz
Ecole de la nature	M. Liogier
Bureau d'études « Vous êtes d'ici »	Mme. Janet
VetAgroSup	Mme. Grillas
VetAgroSup	Mme. Iche
VetAgroSup	Mme. Possot
VetAgroSup	Mme. Lemoine
ONF	M. Lecoquen
Mairie de Brignon	Mme. Bony adjointe au maire de Brignon
DDT service environnement	M. Bonnet
Les Ecuries de l'Aventure, CDTE	Mme. Sigaud
Domaine de Viaye CDTE	M. Bondon
Maison du Tourisme 43	Mme. Plantin
Maison du Tourisme 43	M. Vincent
CEN Auvergne	Mme. Roubinet
CG 43	M. Boyer
Mairie de Chadron	M. Le Maire Mouillaud
Établissement public Loire	M. Eude, DGS de l'EP Loire
Établissement public Loire	M. Demeusy
Conseil régional Auvergne	Mme. Siémond
REN 43 et FRANE	Mme. Leblanc
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Epple
SOS Loire Vivante – ERN France	M. Pays
Planète Publique	M. Lacouette-Fougère
Planète Publique	M. Delorme
Nombre de participants : 23	

Déroulement de l'atelier

- Introduction à la démarche de concertation
- Présentation du projet de RNR, de son état d'avancement et focus sur la thématique de l'atelier
- Temps d'échanges et de débats
- Conclusion et présentation de la suite

Présentation des ateliers et du projet de RNR

Les ateliers et la démarche de concertation sont présentés par le bureau d'étude Planète Publique. L'Établissement public Loire précise que ces ateliers sont différents des réunions régionales. L'objectif est d'écrire et d'enrichir le projet de RNR avec les acteurs présents lors des ateliers. L'EP Loire présente ensuite plus précisément le projet de RNR à la salle.

- Voir le diaporama de présentation du projet sur le site de l'EP Loire -

En 2009, l'EP Loire décidait de garder les 357h de terrains du site de Serre de la Fare dans son patrimoine dans l'optique d'une gestion globale du site. De nombreux habitats d'intérêts communautaires et prioritaires ainsi qu'une faune et une flore remarquables sont présents sur le territoire et ont suscité une volonté de préservation de ce site. Trois rencontres partenariales se sont déjà tenues le 8 octobre 2010, le 22 juin 2011 et le 28 novembre 2012 entre les acteurs du site pour décider de l'avenir de ce dernier. Le projet de création d'une Réserve naturelle Régionale a remporté l'adhésion des acteurs.

Une RNR est un cadre juridique adapté à la gestion du territoire dans la durée grâce notamment à des modalités de gestion « sur mesure » définies en concertation avec les parties prenantes. Après validation du projet par le comité syndical de l'EP Loire en mars 2012, la constitution et le dépôt du dossier à la Région a entraîné sa validation par cette dernière le 22 avril 2013. Cela a ouvert la voie au classement de cette réserve prévu pour la fin 2014.

La création de cette réserve s'inscrit dans une démarche globale menée par l'EP Loire. En effet, les autres propriétaires du territoire ont été invités à participer à la démarche et à inclure leurs parcelles dans la RNR sur la base du volontariat pour renforcer la cohérence spatiale du projet. De plus, la démarche se veut cohérente avec les autres dispositifs en place sur le territoire (ZNIEFF, natura 2000, SAGE, future Man&Biosphere).

Enfin, pour asseoir la démarche sur des éléments factuels complets et affermir les diagnostics, l'EP Loire a utilisé différentes études sur le territoire (baux ruraux par la SAFER, pratiques agricoles par le CEN, diagnostic forestier par l'ONF et étude sur les services rendus par les écosystèmes (école VetAgro Sup - Lempdes)).

La Région explique plus en détail les modalités de classement en RNR et l'état d'avancement de ce genre de démarche en Auvergne. Pour le moment, il n'y a pas de RNR dans région, cette dernière s'étant saisie de cette compétence seulement en 2012 mais des

projets sont désormais bien avancés (grottes de Volvic, lac de Malaguet, Haute vallée de la Loire).

D'un point de vue juridique, c'est une procédure du code de l'environnement mais la Région détient un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne le classement des RNR. La Région peut porter des projets de classement mais généralement, elle reçoit des projets montés localement sur le territoire. Il s'agit ensuite d'étudier la faisabilité de la RNR avec un comité régional et le conseil scientifique du patrimoine pour déterminer si le site mérite un classement en RNR et si ce dernier est l'outil le plus adapté pour protéger ce site.

Le CEN intervient ensuite pour présenter son rôle dans le processus. Le CEN effectue actuellement une concertation auprès des propriétaires privés de la vallée dont les terrains pourraient faire partie de la réserve. A ce titre, le CEN a envoyé des courriers et des questionnaires aux propriétaires et a également mis en place des journées de permanence dans les mairies concernées pour expliquer aux propriétaires le projet de RNR et leur proposer d'y participer. Pour le moment, les retours de ces derniers sont assez positifs même s'ils ont parfois quelques craintes liées à la réglementation ou au droit de propriété dans la réserve.

Points saillants des échanges

– Quelques inquiétudes initiales face au projet de RNR...

L'adjointe au maire de Brignon s'interroge sur le droit de parole et d'opposition des propriétaires à ce projet de RNR. Il existe des craintes de voir les habitants dépossédés d'une vallée qu'ils considèrent comme la leur.

La représentante de la Région explique qu'aucun propriétaire ne sera dépossédé de son bien pour la création de la RNR. Il n'y a pas d'outil dans les RNR pour exproprier les gens et cela n'est de toute manière pas le souhait de la Région. De plus, cela impliquerait une mobilisation financière peu compatible avec la situation actuelle des finances des collectivités territoriales. En ce qui concerne le droit de parole sur la gestion de la réserve, on peut noter deux éléments :

- D'abord, ces ateliers de travail sont une première étape importante où chacun peut venir discuter de la création de la RNR. L'objectif est de préciser ensemble les modalités de gestion et la réglementation de la future réserve. On est ici pour définir des orientations de la réserve en termes de tourisme, de préservation, de transport, de cheminement, etc.
- Ensuite, un comité consultatif de la réserve associant tous les acteurs de la réserve sera mis en place pour permettre de continuer ce dialogue autour de la gestion et de la réglementation de la réserve

L'EP Loire abonde en ce sens et précise que le processus est volontaire : « *le propriétaire reste maître de sa décision* ». Pour ce qui est des usages, l'EP Loire effectue justement ces ateliers pour s'enquérir des pratiques actuelles et tenter de concilier les usages existants avec le principe de réserve naturelle.

Un représentant de la DDSCPP de Haute Loire souhaite attirer l'attention de l'Établissement sur le champ lexical employé dans les documents ayant traités à la

candidature au statut de RNR : « *Plutôt qu'interdire, barrer, bloquer, il faudrait utiliser des termes comme aménager, favoriser la continuité de l'itinéraire, etc* ». Un vocabulaire plus positif éviterait sans doute quelques craintes et blocages.

Les représentants de SOS Loire vivante interviennent pour expliquer qu'au contraire, il trouve la démarche de l'EP Loire rassurante. Avoir un grand propriétaire qui souhaite s'astreindre à des règles, des lignes directrices claires et ouvertes est plutôt rassurant.

Sur la question du risque d'un manque d'homogénéité parcellaire de la RNR, la représentante de la Région explique néanmoins que : « *Rien qu'avec les terrains de l'EP Loire, il y a déjà une belle RNR* » mais l'adhésion des autres propriétaires serait tout de même un plus pour le projet.

M. le Maire de Chadron relate les échanges qu'il a eu avec une dizaine de propriétaires de sa commune. A priori, ces derniers sont favorables à ce projet car ils souhaitent préserver ce territoire.

L'EP Loire conclut cette première partie de l'atelier en soulignant l'importance de la transparence et de la communication entre les acteurs pour prévenir voire apaiser les craintes de chacun.

- Compatibilité de la démarche RNR avec les autres dispositifs en place ou en préparation sur le territoire

SOS Loire vivante présente le projet Man&Biosphere UNESCO qu'elle souhaite voir aboutir à moyen terme. Ce projet s'étendrait sur une surface supérieure à celle de la RNR puisque toute la tête de bassin de la Loire serait concernée. Ce projet se justifie par le caractère exceptionnel de la région en termes de biodiversité, d'écosystème et de paysage. Cette biosphère serait un moyen d'harmoniser et de mettre en cohérence tous les autres dispositifs (ZNIEFF, Natura 2000) de protection de l'environnement sur le territoire. De plus, c'est une façon d'orienter le développement de la vallée et d'obtenir un label internationalement reconnu.

L'EP Loire rappelle le souhait de son institution de se rapprocher des démarches semblables pour avoir une idée des options envisageables mais surtout des expériences des autres instances pour anticiper les blocages et trouver le bon réglage pour mener à bien se projet.

Globalement tous les acteurs s'entendent sur la nécessité de tenter d'apaiser les craintes de chacun par une communication appropriée et un effort de concertation constant, notamment au travers de ces ateliers de travail.

- Potentiels et risques du tourisme dans la RNR

Les acteurs du tourisme s'accordent pour estimer qu'une RNR peut être un atout pour la promotion du territoire, mais qu'il ne faut pas qu'elle entraîne des interdictions de certaines pratiques touristiques déjà bien installées sur le territoire. C'est le cas notamment de la randonnée pédestre et équestre. Néanmoins, l'EP Loire rappelle que dans une perspective de décision quant à l'orientation de la gestion du site, il faut réfléchir aux activités qu'on peut accepter sur la réserve et des conditions de pratiques de ces activités.

Il doit être possible de préserver tout en développant ce territoire. Face aux commentaires de SOS Loire vivante sur le fait que la préservation doit précéder le développement, la Maison du Tourisme de Haute-Loire et l'École de la Nature souhaitent ajouter que dans certains cas, le développement pouvait entraîner des améliorations pour l'environnement et que la préservation de l'environnement passe également par la pratique d'activités dans cet environnement (éco-tourisme, entretien du territoire par les usagers (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, etc), éducation à l'environnement). « *Lorsqu'on entretient un chemin, on fait de la préservation et on favorise en même temps le développement* ».

Les acteurs sont globalement d'accord sur la nécessité de trouver un équilibre entre développement et préservation et de déterminer « *où placer le curseur entre ne rien faire et tout permettre* »

– **La gestion des déchets**

L'une des problématiques importantes pour le tourisme est la gestion des déchets liés à l'activité touristique. Les participants constatent une amélioration de la situation depuis une vingtaine d'année mais des efforts restent à produire et la création d'une RNR doit être l'opportunité de renforcer ces efforts pour combattre des pratiques dommageables pour l'environnement et coûteuses pour la collectivité (décharges sauvages).

– **Un risque de sur-fréquentation ?**

SOS Loire vivante tient à rappeler que le prestige de la vallée tient en partie de son caractère « sauvage ». C'est un atout qui attire les gens. Mais une sur-fréquentation peut porter atteinte au milieu. Il faut donc prendre garde à ne pas concentrer tous les itinéraires vers la RNR pour éviter cette sur-fréquentation. De surcroît, il paraît nécessaire, à partir d'une cartographie précise de l'état des chemins, d'effectuer des choix quant aux usages permis sur ces derniers dans le but de les protéger (exemple des chemins caladés qui se détériorent). Un représentant de la DDCSPP 43 explique qu'il n'est pas vraiment nécessaire de craindre une massification du tourisme sur le territoire. Les participants s'accordent d'ailleurs sur la capacité limitée des structures d'hébergement sur le territoire même si la Maison du Tourisme explique qu'elle accompagne des porteurs de projet pour améliorer le patrimoine et promouvoir l'utilisation d'éco-matériaux lors des travaux.

– **Les conflits d'usage**

C'est la problématique principale en matière de tourisme. Sur le territoire, l'une des principales activités créatrice de nuisances très localisées (bruits, dégradation des chemins, atteinte à la tranquillité de la faune, etc.) mais néanmoins conséquentes est la pratique des sports motorisés (Non représentés à l'atelier). Le département tente d'élaborer avec les représentants de ces pratiques une charte de bonne conduite mais ces derniers souhaitent l'élargir à tous les usagers du territoire (randonneurs, cyclistes, etc.) pour ne pas stigmatiser les pratiquants de sports motorisés.

La mairie de Chadron et la DDT évoquent la nécessité de faire preuve de pédagogie envers les usagers, notamment des sports motorisés pour instaurer un respect de l'environnement et des autres usagers du territoire. Selon eux, de nouvelles interdictions sans un effort de communication seraient vouées à l'échec, surtout que les pratiquants de ces sports viennent souvent de l'extérieur du territoire et sont mal informés des règles du territoire sur lequel ils viennent pratiqués leur sport. Il s'agit également de pratiquants

‘individuels » souvent non-affiliés à un club et donc difficile à atteindre. Le dialogue au niveau local est essentiel.

– **La question de la baignade**

Les acteurs s'accordent pour trouver la situation actuelle gênante (la baignade est interdite mais tolérée et largement pratiquée). Les problématiques de gestion des déchets et des flux ne sont pas réellement traitées puisque la baignade est normalement interdite. L'École de la Nature estime que l'aménagement (installation de poubelles et de toilettes) suffit à garder les lieux propres mais cela entraîne des coûts. Certains acteurs estiment que ce principe d'interdiction de la baignade est contreproductif en termes d'éducation du public.

La réflexion semble cristallisée autour de deux options possibles :

- Le maintien d'un statu quo malgré les inconvénients qu'il génère.
- L'autorisation de la baignade et donc la gestion globale de cette question (surveillance, gestion des déchets, installation de sanitaires, parking, voies d'accès, etc.) qui entraînera nécessairement des coûts pour la collectivité, ce qui lance le débat des postes de recettes sur la RNR pour faire face à ces coûts.

Points clés de l'atelier

En synthèse, l'atelier consacré à la thématique « Tourisme et développement » a permis d'aborder les points suivants :

- Des craintes légitimes de certains publics par rapport au projet de création de la RNR (interdiction de certaines activités sur le territoire, droit des propriétaires, etc.) mais rapidement apaisées par l'explication détaillée de la démarche
- Un débat sur l'équilibre et la compatibilité entre préservation et développement pour arriver à la conclusion que les deux sont concomitants et n'existent pas sur le territoire sans l'autre.
- Les possibilités de développement face aux risques (capacités d'hébergement, itinérance, les mobilités douces avec la question des sports motorisés, la baignade et sa gestion, etc.)
- La question des coûts de ce développement pour la collectivité (notamment gestion de la baignade, entretien de la réserve, etc.)
